

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

---

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue dans la salle des délibérations, l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, le 5 novembre 2018, présidée par madame Parise Cormier, mairesse, à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants :

monsieur Denis Roy  
monsieur Magella Tremblay  
madame Mélanie Royer-Couture  
monsieur Réjean Morency  
madame Suzanne Demers

---

### **Résolution #18-335 : Piscine régionale**

Attendu que la population demande depuis longtemps la construction d'une piscine sur le territoire de la Côte-de-Beaupré;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a réservé un montant de 3 000 000 \$ à partir du Fonds réservé à des fins de développement régional de la Côte-de-Beaupré du secteur est pour la construction d'une piscine régionale dans le secteur est de la MRC;

Attendu que la ville de Beaupré a agi comme porteur de dossier pour demander une subvention pour la construction d'une piscine à proximité de l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne;

Attendu que la ville de Beaupré a obtenu une subvention du gouvernement provincial représentant 50 % du coût de la construction, jusqu'à un montant maximal de 5 800 000 \$ ;

Attendu qu'actuellement le consensus sur l'emplacement de la nouvelle piscine ne fait pas l'unanimité;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges maintient sa position sur l'emplacement de la nouvelle piscine dans le secteur est, soit près de l'aréna intermunicipal à Beaupré;

Attendu qu'à peine la moitié des municipalités du secteur est de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont favorables à s'impliquer financièrement dans le projet de piscine régionale;

Attendu que le projet de piscine n'a plus de caractère régional, compte tenu du nombre restreint de municipalités intéressées;

En conséquence:

**Il est proposé par** monsieur Réjean Morency, conseiller

Que les conseillers municipaux informent la ville de Beaupré que dans le contexte actuel, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ne donnera pas son appui à la construction de la piscine régionale;

Que la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges transmette une copie de la résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré et à toutes les municipalités faisant partie du comité du Fonds réservé à des fins de développement régional de la Côte-de-Beaupré du secteur est soit :

- Sainte-Anne-de-Beaupré
- Beaupré
- St-Joachim
- St-Tite-des-Caps

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

« Je soussigné, monsieur Martin Leith, greffier-trésorier, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

---

Martin Leith, greffier-trésorier